

ANIMATEUR CAMP DE JOUR 2022

Sous la supervision du coordonnateur du camp, l'animateur planifie, organise et anime des activités pour un groupe d'enfants et en assure la sécurité.

VOS PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Participe à la réunion de travail et à l'élaboration d'une programmation d'activités hebdomadaire pour son groupe selon les critères établis par l'ARMP;
- Anime les activités et encadre les enfants lors des sorties et des événements spéciaux;
- Veille à la propreté des locaux et au bon état du matériel;
- Assure l'application du code de vie et collabore à la résolution de toute situation conflictuelle;
- Assure un suivi auprès des parents et du coordonnateur du camp;
- Donne les premiers secours en cas de blessure et rédige un rapport d'incident pour tout accident et incident;
- Accomplit toute autre tâche connexe à ses fonctions.

NOUS SOUHAITON VOUS RENCONTRER SI VOUS :

- Avez une facilité à travailler en équipe, grande polyvalence et capacité d'adaptation face aux imprévus;
- Posséder des aptitudes en animation, en planification et en organisation;
- Avez une expérience en camp de jour, **Atout**;
- Détenez une certification DAFA (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), **Atout**;
- Détenez une certification en premiers soins **obligatoire**;
- Avez la capacité à travailler dans un environnement multiculturel;
- Avez la connaissance de la réalité des jeunes et du milieu communautaire;
- Maîtrisez le français et l'anglais (oral et écrit), **un atout**;

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- **Durée :** 8 semaines, soit du 27 juin au 19 août inclusivement
- **Horaire :** 30 h à 40 h / semaine, du lundi au vendredi
- **Taux horaire :** Jusqu'à 16 \$ / heure (selon l'expérience)

MODALITÉS POUR POSTULER

- Veuillez acheminer par courriel, à l'adresse : chloe.musset@miltonpark.org votre CV
- Date limite pour déposer sa candidature : 15 avril 2022, à 17 h.

Seules les personnes retenues seront contactées.

Veillez noter que les candidatures seront évaluées dès leur réception pour combler les postes rapidement.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture du présent document et n'a aucune intention discriminatoire.